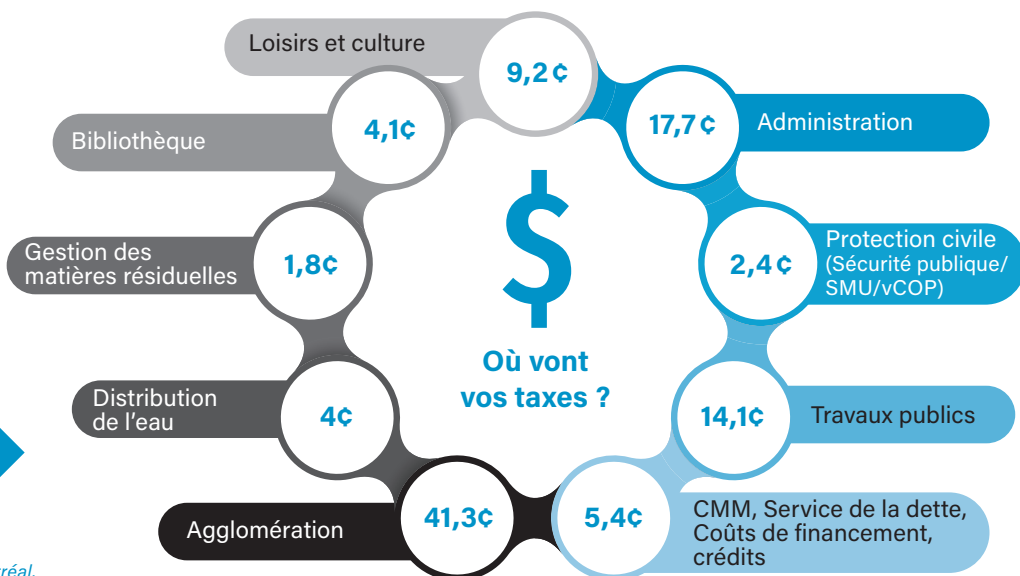


2022 Taxe foncière

COMMENT CHAQUE DOLLAR EST UTILISÉ

Dans son budget 2022, la Ville de Côte Saint-Luc prévoit dépenser 81,4 M\$, soit 49 M\$ pour les services locaux et 32,4 M\$ pour les services de l'Agglomération de l'île de Montréal. Cependant, un montant de 3 M\$ sera affecté à partir de l'excédent cumulé pour réduire les dépenses nettes à 78,4 M\$.

Les 16 municipalités de l'île de Montréal, y compris la Ville de Côte Saint-Luc, font partie de l'agglomération de Montréal.



En 2021, la pandémie de COVID-19 a continué à nous affecter. Elle a également créé de nouveaux défis pour la prestation des services et des programmes. Malgré les restrictions imposées par le gouvernement du Québec, nous avons réouvert nos installations au public en toute sécurité et poursuivi les programmes virtuels. L'année a posé des défis financiers, cependant, des revenus supplémentaires imprévus et la surveillance continue du budget par le Conseil et l'Administration nous permettent de terminer l'année avec un surplus.

En 2020, nous vous avons informé que le ministère des Affaires municipales a accordé à la Ville une subvention de 3 M\$ pour compenser les coûts supplémentaires et la diminution des revenus liés à COVID-19. La Ville a provisionné une partie de la subvention pour 2021, cependant, puisque nous n'avons pas eu besoin de l'utiliser en 2021, le montant total sera maintenant utilisé en 2022. Cela aidera à compenser l'augmentation de 3 M\$ (ou 10,9 %) que la Ville de Montréal nous facturera pour les services de l'Agglomération.

Quelles sont les dépenses du budget 2022 ?

La majorité du budget de fonctionnement est non discrétionnaire et sert à payer des dépenses telles que les salaires, l'électricité, etc. Une partie du budget est discrétionnaire et nous ajustons donc les dépenses pour répondre à de nouveaux besoins. En 2022, nous continuerons à dépenser pour des priorités telles que les mesures d'apaisement de la circulation, des améliorations aux parcs de petite et moyenne taille et la programmation des loisirs et de la bibliothèque. Nous allons également terminer l'analyse de l'eau potable dans les maisons datant d'avant 1976 et offrir aux maisons admissibles une remise de 50 \$ pour l'achat de filtres à eau et une remise de 200 \$ pour l'achat d'un système sous l'évier ou d'un distributeur d'eau en bouteille de 5 gallons. Nous avons augmenté la subvention pour les bornes de recharge électrique à domicile pour

véhicules électriques. Nous avons alloué des fonds dans le budget d'investissement pour des priorités telles que le resurfacement des rues, la réparation des trottoirs, le remplacement des tuyaux en plomb, les feux de circulation et des lampadaires à DEL, la rénovation des petits parcs, les véhicules et les équipements informatiques. Nous avons également créé une réserve financière pour la voirie, qui sera utilisée pour financer des projets supplémentaires de resurfacement et de réparation des rues.

Lors de la création du budget 2022, notre objectif principal était de nous assurer que l'augmentation des taxes pour une résidence moyenne (maison/condo/maison de ville) soit inférieure à l'augmentation du coût de la vie - malgré une augmentation de 5,89 % des dépenses combinées du budget de fonctionnement local et de l'Agglomération. Nous sommes fiers du fait qu'une résidence moyenne (dont la valeur a augmenté de 14,2 % avec le dépôt du dernier rôle) connaîtra une augmentation des taxes de 2,25 % en 2022. L'augmentation des taxes s'explique comme suit : 1,75% d'augmentation pour les taxes municipales et les taxes d'eau, et 0,5% d'augmentation pour la nouvelle réserve financière pour la voirie.

Le conseil municipal prend très au sérieux le rôle de la gestion des finances de la Ville et avec la participation des membres de l'administration, nous avons créé un budget équitable, efficace et responsable. En outre, les membres du comité d'audit continuent d'être responsables de la surveillance et du suivi des revenus et des dépenses tout au long de l'année.

Nous avons récemment envoyé aux résidents le dépliant détaillé sur le budget 2022. Si vous avez des questions sur le budget ou sur tout autre sujet concernant la ville, n'hésitez pas à nous envoyer un courriel avec vos suggestions et commentaires. Vous pouvez consulter le site CoteSaintLuc.org/fr/finances plus obtenir plus de détails sur les budgets.

Mitchell Brownstein

Maire
mbrownstein@cotesaintluc.org

Steven Erdelyi

Conseiller, responsable des finances
serdelyi@cotesaintluc.org

Modalités de paiement

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes à la Ville de Côte Saint-Luc de l'une des façons suivantes :

1. BANQUE EN LIGNE **Méthode recommandée**

Ajoutez **VILLE DE COTE SAINT-LUC - TAXES** comme bénéficiaire et utilisez votre matricule de 18 chiffres pour votre numéro de compte. Veuillez contacter votre institution financière si vous ne trouvez pas le nom du bénéficiaire VILLE DE COTE SAINT-LUC - TAXES.

2. Par la poste **Autres méthodes**

Placez le(s) chèque(s) et le(s) talon(s) de paiement dans l'enveloppe de retour qui vous a été envoyée avec votre compte de taxes, ou postez vos chèques à l'hôtel de ville :

Ville de Côte Saint-Luc
5801, boulevard Cavendish
Côte Saint-Luc, QC H4W 3C3

3. À votre institution financière :

- Au comptoir¹
- Au guichet automatique¹
- Par téléphone *

¹ Ayez en main le(s) talon(s) de votre facture de taxe.

* Ayez en main votre matricule à 18 chiffres pour identifier votre compte municipal.

4. Par votre créancier hypothécaire :

Si vous payez vos taxes par l'intermédiaire de votre créancier hypothécaire, vous devez vous assurer auprès de celui-ci que les paiements sont effectués à temps.

5. À l'hôtel de ville de Côte Saint-Luc (5801, boul. Cavendish) En personne (argent comptant, chèque, Interac) à l'hôtel de ville de Côte Saint-Luc, en semaine, entre 9 h et midi, et entre 13 h et 16 h.

Note : Le paiement est inscrit le jour où il est reçu par la Ville. Si vous payez par Internet ou par chèque, n'oubliez pas de prévoir un minimum de trois jours ouvrables avant que nous recevions votre paiement.

Dates d'échéance

Les dates d'échéance des versements sont indiquées dans la section coupon (page 2) du compte de taxes.

Note: Aucun rappel du deuxième versement ne sera envoyé. Par conséquent, si vous payez par chèque, veuillez inclure votre deuxième versement postdaté quand vous envoyez votre premier versement.

Consultez votre compte de taxes en ligne

Vous pouvez vous inscrire à la facturation électronique ou consulter votre compte de taxes en ligne en utilisant votre compte Voila ! Visitez cotesaintluc.org/fr/taxes pour savoir comment vous inscrire à ce service.

? Questions

Si vous avez des questions concernant votre compte de taxes, téléphonez au 514-485-6800 (appuyer sur le numéro 7) en semaine entre 9 h et midi et 13 h et 16 h ou écrivez à info@cotesaintluc.org

Si votre compte de taxes n'est pas dans la langue officielle de votre choix, veuillez communiquer avec nous et toute correspondance future vous sera adressée dans la langue officielle de votre choix.

Le compte de taxes

Les taxes municipales sont calculées en divisant la valeur imposable de votre propriété par 100 et en multipliant le résultat par le taux de taxation (taux d'imposition) établi pour votre catégorie de propriété. La Ville de Côte Saint-Luc fixe le taux de taxation, mais le Service de l'évaluation de l'agglomération de Montréal continue d'établir l'évaluation des propriétés.

L'année 2022 est la dernière année du rôle triennal d'évaluation foncière. Côte Saint-Luc a adopté deux mesures pour minimiser l'impact des hausses importantes de la valeur des propriétés : i) la réduction du taux de taxation pour toutes les propriétés ; et ii) l'étalement de la hausse de la valeur sur trois (3) ans au lieu d'appliquer en entier en 2020.

L'évaluation moyenne d'une propriété résidentielle (maison/condo/maison de ville) à Côte Saint-Luc est de 545 000 \$. À titre indicatif, une propriété résidentielle moyenne dont la valeur a augmenté d'environ 14,2 %, passant de 477 200 \$ à 545 000 \$, aura une augmentation de 67 800 \$ répartie sur trois ans, comme indiqué dans la section *Valeur imposable* de votre compte de taxes. Note : les diminutions de valeur s'appliqueront progressivement de la même manière sur trois ans.

Valeurs imposables aux fins de la taxation		
2020	2021	2022
499 800 \$	522 400 \$	545 000 \$

Taux de taxation 2022		
TAXE FONCIÈRE	TAXE D'EAU	TAXE DE VOIRIE
Résidentielle 0,9715 \$	Résidentielle 0,0475 \$	Résidentielle 0,0051 \$
Appartement 6+ 1,1561 \$	Appartement 6+ 0,0475 \$	Appartement 6+ 0,0051 \$
Terrain vacant 1,9430 \$	Terrain vacant n/a	Terrain vacant 0,0051 \$
Non-résidentielle	Non-résidentielle	Non-résidentielle
Sous-catégorie de référence 3,6917 \$	Sous-catégorie de référence 0,5860 \$	Sous-catégorie de référence 0,0194 \$
Sous-catégorie Centre commercial 3,9686 \$	Sous-catégorie Centre commercial 0,5860 \$	Sous-catégorie Centre commercial 0,0194 \$
Sous-catégorie Édifice à bureaux 3,9686 \$	Sous-catégorie Édifice à bureaux 0,5860 \$	Sous-catégorie Édifice à bureaux 0,0194 \$
Sous-catégorie Chemins de fer 4,9210 \$	Sous-catégorie Chemins de fer 0,5860 \$	Sous-catégorie Chemins de fer 0,0194 \$